|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | CCPR/ | |
| _unlogo | **Pacte international relatif aux droits civils et politiques** | | Distr.  Original : |

**Comité des droits de l’homme**

Liste de points établie avant la soumission du [[1]](#footnote-2)\*

A. Renseignements d’ordre général sur la situation des droits de l’homme dans le pays, y compris sur les nouvelles mesures et les faits nouveaux concernant la mise en œuvre du Pacte

1. Donner des renseignements sur les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées par le Comité dans ses précédentes observations finales (CCPR/C/XXX/CO/Y) [, en y joignant toutes données statistiques utiles]. Indiquer quelles sont les procédures qui permettent de donner effet aux constatations adoptées par le Comité au titre du Protocole facultatif et décrire les mesures prises pour assurer la pleine mise en œuvre de chacune des constatations concernant l’État partie. [[Des constatations précises peuvent être citées.]]

2. Décrire tout autre fait notable survenu depuis l’adoption des précédentes observations finales en ce qui concerne le cadre juridique et institutionnel de la promotion et de la protection des droits de l’homme, en citant notamment des exemples d’affaires dans lesquelles les dispositions du Pacte ont été invoquées par les tribunaux nationaux.

B. Renseignements concernant spécifiquement la mise en œuvre   
des articles 1er à 27 du Pacte, y compris au regard des précédentes recommandations du Comité

Cadre constitutionnel et juridique de la mise en œuvre du Pacte (art. X et X) [[Presque toujours inclus.]]

1. \* Adoptée par le Comité à sa [énième] session (dates). [↑](#footnote-ref-2)